

"Les dures réalités" dans Die Welt (19 août 1952)

Légende: Le 19 août 1952, le quotidien allemand Die Welt décrit la lutte engagée par la France et par la République fédérale d'Allemagne pour réguler les marchés et pour accroître leur productivité sidérurgique et charbonnière au sein de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

Source: Die Welt. Unabhängige Tageszeitung. Hrsg. SCHULTE, Heinrich ; Herausgeber KOMMA, Albert. 19.08.1952, n° 191; 7. Jg. Hamburg: Die Welt. "Die harten Realitäten", auteur:Helbig, Adolf , p. 2.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/les_dures_realites_dans_die_welt_19_aout_1952-fr-ab0000ce-1090-4e65-9a9a-da78f7b2da0e.html



Date de dernière mise à jour: 06/07/2016

Les dures réalités

Course à l'augmentation de la production au sein de la CECA / par Adolf Helbig

Les premiers pas de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) sont difficiles et peu encourageants. C'est compréhensible pour cet organisme international d'un genre nouveau, qui réunit des pays aux structures économiques les plus diverses. Une institution de ce genre est sans précédent. Il est évident que sa création n'a nullement mis fin au danger des antagonismes politiques et économiques entre les partenaires, en particulier entre la France et l'Allemagne, malgré de longues et vives discussions préalables.

Préoccupations françaises

Le problème de la Sarre, qui n'est pas encore résolu, a été une des premières difficultés. D'après Schuman, la puissance économique de la France avec la Sarre représente environ 34 pour cent du potentiel économique total rassemblé au sein de la CECA, tandis que la République fédérale d'Allemagne dispose de plus de 35 pour cent. Si la Sarre était européanisée, la part française tomberait à 27 pour cent; la même chose se produirait en cas de réunification de la Sarre avec l'Allemagne, dont la part passerait alors à 42 pour cent. L'inquiétude des Français est plus grande encore face à l'éventualité d'une réunification de l'Allemagne.

En France, le spectre d'une puissance économique allemande démesurée est naturellement à l'origine de réflexions qui visent à une forte expansion du potentiel français. Il y a longtemps que l'industrie lourde française s'efforce de développer considérablement sa production de charbon et d'acier. La production française de charbon doit être portée à 60 millions de tonnes d'ici 1955. La sidérurgie française, qui s'est opposée jusqu'au bout à son intégration dans la CECA, a dépensé jusqu'à présent 800 millions de marks allemands pour les trains de laminoirs à larges bandes les plus modernes du monde.

Par ailleurs, l'industrie lourde française s'efforce de renforcer son influence à l'échelle internationale par des prises de participation en Belgique, aux Pays-Bas ainsi qu'en Allemagne. Il s'agit avant tout d'assurer autant que possible l'approvisionnement en charbon et en coke, et, après la suppression des barrières douanières, la connexion entre la métallurgie française d'une part et les mines de charbon et les cokeries étrangères équivalentes d'autre part. C'est également dans ce sens que vont les efforts déployés pour acquérir la majorité des parts de la mine de charbon Constantin der Große, détenue par Krupp.

L'intention de plus en plus manifeste des Français de devenir en grande partie indépendants des mines de charbon allemandes de la Ruhr et d'augmenter considérablement la production de la sidérurgie et des laminoirs a suscité à juste titre des doutes dans les milieux de l'industrie lourde ouest-allemande quant à l'équilibre économique des partenaires. À cet égard, un autre point essentiel est que les matières premières des territoires français d'outre-mer, Algérie comprise, qui sont importantes pour la production sidérurgique, restent exclues de la CECA.

On craint dans la région de la Ruhr que, suite aux efforts pour augmenter les capacités, l'intense activité française d'investissement dans le secteur du charbon et du fer ne connaisse pas de limite, bien que, en vertu du traité, elle doive être considérée comme incompatible avec le marché commun du charbon et de l'acier. Ces inquiétudes sont indubitablement fondées. Si la France décidait de soutenir ses plans d'investissement par des subventions, il est probable qu'on en viendrait à une course aux investissements que même la Haute Autorité ne pourrait ni contrôler ni enrayer. La conséquence inéluctable serait l'apparition d'une surcapacité qui, une fois qu'on serait sorti de la conjoncture d'armement, aurait des répercussions funestes sur toute l'économie ouest-européenne. Cette course aux capacités ainsi que le souci de l'équilibre économique sont une des faiblesses fondamentales de la CECA, qui ne devrait pas être facile à éliminer.

Inquiétude et méfiance

La première tâche essentielle de la CECA est pour l'instant la composition des principaux organes que sont le Comité consultatif et la Cour de justice. Aucun nom n'a encore été officiellement rendu public pour ces

institutions, à l'exception du président de la Cour de justice. Néanmoins, les noms de certains membres français officieusement pressentis sont parvenus à la connaissance des milieux industriels de la Ruhr. Ces rumeurs ont suscité une certaine inquiétude et une grande méfiance, dans la mesure où il s'agirait en l'occurrence de personnes qui ont participé activement à l'initiative de démantèlement des Konzerns de la Ruhr.

Cette méfiance est parfaitement compréhensible si ces personnes doivent effectivement être nommées. La décartellisation de l'industrie lourde ou la déconcentration, comme on l'appelle également, a été un des problèmes les plus délicats auxquels on s'est résigné dans la Ruhr, certes, mais qui ne sont pas encore oubliés. Ce serait dès lors commettre une erreur que de ne pas faire preuve ici de circonspection et de réflexion.

D'ailleurs, le bon fonctionnement de la CECA dépendra en grande partie des personnalités qui seront appelées aux postes clés. Cela est évidemment vrai également pour le côté allemand. Là aussi, on est inquiet. Il ne fait naturellement aucun doute, et vu les circonstances, il apparaît même évident que ce sont les praticiens, les spécialistes, bien plus que les hommes politiques, qui sont capables, au sein des comités, de préparer le terrain pour la réalisation de la CECA et de garantir son existence à long terme, dans le cadre d'une saine concurrence mutuelle.

Des deux côtés

Après une période transitoire, ce sont les droits de douane pour le fer et le charbon qui disparaîtront pour les pays de la CECA. Tant du côté allemand que du côté français, on redoute alors le déclenchement d'une guerre des prix. Toutefois, les arguments des deux parties se contredisent l'un l'autre dans une certaine mesure. À cet égard, il va de soi que les groupements de type cartel devraient également être dissous en France, comme ils l'ont déjà été en Allemagne.

Reste le problème du commerce extérieur du charbon et de l'acier, que la Haute Autorité prend directement en main pour tous les États membres. Dans ce contexte, une révision des accords commerciaux actuels des partenaires avec des pays non membres sera inévitable. Il est bien entendu possible que des malentendus surgissent également sur ce point. Et une question délicate reste en suspens: Quelle forme prendra la collaboration de la CECA avec la Grande-Bretagne?

Il subsiste donc toute une série de questions difficiles à résoudre. Chacune d'entre elles est suffisamment délicate. Il est certain que les conditions de départ ne sont pas les mêmes pour tous les partenaires. Le talon d'Achille de la CECA est et reste la relation franco-allemande.